

liquidation de mes droits

Par **sergio55**, le **08/01/2019 à 10:14**

Bonjour à vous, suite à la faute inexcusable de mon employeur qui a été reconnue après avoir gagné en appel j'en suis à la liquidation de mes droits mon affaire est une nouvelle fois reportée car la partie adverse dit avoir des arguments à faire valoir mon affaire est passée le 7/01/2019 et reportée au mois d'avril ma question est de savoir si cela vas durer encore longtemps et sachant que cela fera bientôt 6 ans qu'elle a débutée. .En vous remerciant. ..

Par **fabrice58**, le **08/01/2019 à 10:25**

Bonjour à vous,

c'est plutôt à la partie adverse qu'il faut le demander, ça dépendra des arguments à faire valoir.

cdt

Par **P.M.**, le **08/01/2019 à 10:37**

Bonjour,

Cela dépendra aussi de la décision du Tribunal...

Par **sergio55**, le **08/01/2019 à 10:37**

Merci Fabrice 58 mais je ne crois pas que la partie adverse puisse me répondre. .Peut être veulent ils gagner du temps car la somme demandée est relativement conséquente.
CDT

Par **P.M.**, le **08/01/2019 à 11:07**

Je vous ai aussi répondu au même moment où vous écriviez votre dernier message...

Mais on ne sait pas vraiment où en est la procédure car si vous avez gagné en Appel, je ne comprends pas comment la partie adverse pourrait encore faire valoir des arguments...